



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question au Gouvernement n° 2496

Texte de la question

SERVICE CIVIL OBLIGATOIRE

M. le président. La parole est à M. Pierre-Christophe Baguet.

M. Pierre-Christophe Baguet. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Comment recréer du lien social ? Comment donner une formation et transmettre des valeurs à notre jeunesse ? Comment renforcer son sens de la citoyenneté ? Dès 2001, l'UDF avait proposé de créer un service civil universel obligatoire pour permettre à tous les jeunes, garçons et filles de toutes origines et de toutes conditions sociales, d'acquérir de l'expérience dans des domaines divers, de donner de leur temps aux autres, de se consacrer à des causes d'intérêt général ou humanitaires en France, en Europe ou dans le monde. Ils apprendraient ainsi à se connaître et à se respecter, ce dont les événements de cet automne dans nos banlieues ont rappelé tout l'intérêt.

Or, dans le projet de loi sur l'égalité des chances, le service civil volontaire que vous proposez n'est guère éloigné des dispositifs existants et ne s'adresse qu'aux jeunes issus de quartiers difficiles.

Je ne voudrais pas que nous rations cette occasion de renforcer la cohésion nationale : un service civil n'a de sens que s'il est obligatoire, afin de permettre un brassage entre tous les jeunes Français. Le mélange de la jeunesse est l'essence même de l'esprit républicain.

De nombreuses personnalités de la société civile et plus de 450 parlementaires, sur tous bancs, ont affirmé publiquement, dans le magazine *La Vie*, leur soutien à cette proposition de l'UDF, par ailleurs très attendue par les Français.

Monsieur le Premier ministre, comment comptez-vous répondre à cet appel du pays ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

M. Jean-François Lamour, *ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative*. Monsieur le député, je suis totalement d'accord avec vous. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Aujourd'hui plus que jamais, l'engagement au service de la collectivité et de la nation est nécessaire pour maintenir la cohésion, pour rappeler ce lien social qui unit notre pays. Cet objectif, au demeurant, est au cœur même du service civil volontaire annoncé par le Président de la République et mis en oeuvre par le gouvernement de Dominique de Villepin. " Défense deuxième chance ", " cadets de la République ", volontariat associatif, contrats aidés - dans le domaine de l'environnement, par exemple -, tous ces dispositifs accompagnent les jeunes vers une insertion professionnelle stable. Il en va de même du contrat première embauche et, plus largement, du plan de cohésion sociale,

Pour autant, il ne me semble pas nécessaire de dénaturer cet esprit de volontariat, d'engagement désintéressé de notre jeunesse.

M. André Schneider. Tout à fait !

M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative. En effet, les problèmes pourraient s'annoncer rapidement : comment donner des missions d'intérêt général à toute une classe d'âge, soit 800 000 jeunes par an ? Pensez-vous que nous puissions confier à des associations un tel dispositif ? Il est à craindre que, très vite, les jeunes ne cherchent par tous les moyens à se décharger de cette contrainte !

M. Yves Bur. Exactement ! Comme pour le service militaire !

M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Par ailleurs, j'ai entendu l'opposition proposer un service obligatoire de deux fois quinze jours.

M. Jean Glavany. Personne n'a jamais dit cela !

M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative. C'est une mesure cosmétique qui n'a aucun intérêt. Vous avez pour votre part parlé d'une durée moyenne de six mois, monsieur Baguet.

M. Jean Glavany et M. François Lamy. Tout à fait !

M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Cela reviendrait à désorganiser totalement les cursus de formation et à mettre en danger les jeunes qui rencontrent des difficultés pour trouver un emploi. Or la priorité du gouvernement de Dominique de Villepin est de leur donner un emploi stable.

Dernier élément, et non des moindres : le coût d'une telle organisation, évalué à dix milliards d'euros par an au minimum.

M. Pierre-Christophe Baguet et M. Jean Dionis du Séjour. Non ! Trois milliards !

M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative. N'utilisons pas les recettes d'hier pour répondre aux préoccupations d'aujourd'hui. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Christophe Baguet](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (9^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2496

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 février 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 9 février 2006